Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
023-212317903-20250708-MOTION-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

MOTION 2025-001 POUR LE MAINTIEN DU SERVICE DE RADIOTHERAPIE A GUERET

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Madame CHABANT Evelyne, Maire.

Date de convocation : 04/07/2025

ETAIENT PRESENTS *(par ordre de mandat puis par ordre alphabétique)* : Mme CHABANT Evelyne - M. RICHIN Joël - Mme BILLEGA Nicole - M. PERREAUT François - M. ALLOCHON Bernard - Mme BIELLI Sylvie - Mme CARNET Laurianne- Mme CHABANT Agnès - M. DEPARDIEU Patrick.

Excusés : néant

Mme BILLEGA Nicole est désignée comme Secrétaire de séance

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
9	9	0	9	9	9	0

Objet : Maintien du service de la radiothérapie

Depuis le 10 février dernier, le service de radiothérapie du Centre hospitalier de Guéret n'assure plus le traitement des patients atteints de cancer faute de personnels médicaux qualifiés.

Les patients doivent se rendre à Limoges, Châteauroux ou encore Clermont-Ferrand les obligeant à subir des temps de trajet oscillant entre 2 et 3 heures.

Ces déplacements génèrent non seulement une grande fatigue physique mais également beaucoup de stress puisqu'il s'agit de s'adapter à un nouvel établissement, une nouvelle équipe médicale, un nouveau médecin.

Le 19 avril dernier, l'AMAC 23 interpellait la Direction Départementale de l'ARS sur cette situation.

Cette dernière évoquait solliciter les acteurs concernés pour envisager une reprise d'activités à la mi-mai et en premier lieu, le CHRU de Limoges, titulaire de l'autorisation délivrée par l'ARS, qui se doit d'assurer les effectifs de physiciens médicaux nécessaires à cette réouverture.

Aujourd'hui, à la mi-juin, aucune nouvelle, aucune visibilité, ni assurance d'une réouverture prochaine.

Dans ce contexte, l'AMAC :

- Exige une rencontre dans les plus brefs délais (en semaine 25) avec les Directions respectives de l'ARS 23, du CHRU de Limoges et du CH de Guéret ;
- Demande au Ministre de la Santé et de l'accès aux soins, ainsi qu'aux instances régionales et départementales de l'ARS de remédier à cette situation intolérable en matière de prise en charge de la patientèle en rétablissant un accès à la radiothérapie de proximité conforme aux exigences de qualité et de sécurité
- Souligne que la France, dans bon nombre de textes juridiques fondateurs, affirme l'accès aux soins - intimement lié au droit à la vie - comme principe fondamental, que chaque creusois (e) peut légitimement revendiquer.
- Le conseil municipal de Saint-Alpinien décide à l'unanimité de soutenir cette motion.

Approuvé à l'unanimité

Transmis le 11/07/2025
Affiché le 11/07/2025

Le 08/07/2025
Le Maire,
Evelyne CHABANT

MAIRIE DE St-ALPINIEN (Creuse) 23